



# AGIPI REGIONS SOLIDAIRE

# SOMMAIRE

---

## Rapport du Conseil d'administration

présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1<sup>er</sup> septembre 2022

### Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

---

## Bilan au 30/06/2022 et au 30/06/2021

Actif

Passif

## Hors-bilan au 30/06/2022 et au 30/06/2021

## Compte de résultat

au 30/06/2022 et au 30/06/2021

### Annexes

Règles et méthodes comptables au 30 juin 2022

Evolution de l'actif net

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Compléments d'information au 30 juin 2022

---

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et Rapport spécial sur les conventions règlementées

---

## Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**AU 30 JUIN 2022**

**PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
M. Bruno GUILLIER de CHALVRON

**ADMINISTRATEURS**

AXA FRANCE VIE  
représentée par Mme Anne VISONNEAU

AGIPI  
représentée par M. Christian RABEAU

AGIPI RETRAITE  
représentée par M. Renaud ARZEL

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS  
représentée par M. Jean-Louis LAFORGE

Mme Raya BENTCHIKOU

**SECRETAIRE DU CONSEIL**

Mme Christine BIANCOLLI

**DIRECTION GENERALE**

**DIRECTEUR GENERAL**

M. Antoine de CREPY

**CONTROLE EXTERNE**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

## Rapport du Conseil d'administration

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de la SICAV AGIPI REGIONS SOLIDAIRE (« SICAV ») et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 30 juin 2022 ainsi que le projet d'affectation des sommes distribuables conformément à la loi et aux statuts.

Ce rapport intègre, aux sections 4 et 5 ci-après, les informations correspondantes au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

### **1 - CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE : BILAN 2021-2022**

Au début de l'été 2021, si les flux et reflux de la pandémie de la COVID-19 continuaient d'affecter l'activité globalement, la situation s'était déjà bien améliorée et les programmes de vaccination allaient bon train, en particulier en Europe et aux Etats-Unis, ce qui permettait d'envisager un avenir libéré de contraintes sanitaires trop strictes. La reprise de l'activité ne s'est cependant pas faite sans frictions. L'offre de biens n'a pu se remettre suffisamment en bon ordre pour satisfaire la nouvelle dynamique de la demande. Les contraintes sur les chaînes de production et de distribution ont créé des goulets d'étranglement, avec en particulier des tensions sur le marché des matières premières et le marché du travail.

L'inflation résultante, observable dès le premier semestre 2021, n'a cessé de se renforcer tout au long de la période sous revue. Les banquiers centraux avaient pourtant tout d'abord jugé que ce sursaut d'inflation serait temporaire, comptant sur une amélioration de la situation sanitaire et sur une adaptation de l'offre. Cependant la variante Omicron de la COVID qui s'est développée dès l'automne, hautement transmissible, a été un premier frein. L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 est venue ensuite doucher tout espoir d'une détente à court terme de l'inflation, tant son impact mondial sur le coût de l'énergie a été important. Après des années de modération des prix, les niveaux d'inflation ont atteint souvent des niveaux pas connus depuis près de 40 ans : 8,6% en zone euro (glissement annuel, fin juin 2022) comme aux Etats-Unis (fin mai) et 9,1% au Royaume-Uni (fin mai). La Chine fait exception avec seulement 2,1% d'inflation à fin mai. Omicron, la politique « zéro COVID » et ses confinements d'ampleur y ont freiné l'activité jusqu'au premier semestre 2022. De même l'inflation est restée plus modérée au Japon (+2,5% à fin mai), face à l'aversion des ménages à l'inflation, les entreprises ont réduit leurs marges.

Dans ce contexte, à l'exception de la Chine et du Japon, les politiques monétaires se sont progressivement durcies. Aux Etats-Unis et en zone euro les programmes d'achat d'actifs ont pris fin. Sur la période la Réserve Fédérale américaine a remonté ses taux de 0,25% à 1,75%, la Banque Centrale Européenne (BCE) a communiqué sur des hausses à venir de 25 points de base (pdb) en juillet 2022 et 50 pdb en septembre. Il est prévu à fin 2022 des taux directeurs à respectivement 3,25% et 1%.

La croissance économique a tout de même bénéficié de la dynamique de réouverture post COVID, ce qui a permis d'amortir l'érosion naissante de la confiance de consommateurs et des investisseurs. Pour l'année 2022, une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial de 3,2% (Etats-Unis 2,4%, zone euro 2,8%, Royaume-Uni 3,7%, Japon 1,6% et Chine 3,6%) est anticipée. Avec les resserrements plus volontaires des politiques monétaires, le risque de récession est devenu une préoccupation majeure des marchés financiers. Sans l'exclure, ce scénario n'est pas privilégié. Les signes de ralentissement apparus en fin de période permettent de penser que les banques centrales n'auront pas besoin de resserrer leurs politiques monétaires autant qu'anticipé initialement par les marchés. Si le pilotage de l'atterrissage est certes particulièrement difficile, cela a renforcé notre scénario central que l'économie américaine évitera une récession. Une croissance mondiale de 2,9% est envisagée en 2023 (Etats-Unis 1,2%, zone euro 0,7%, Chine 5,2%).

Parmi les particularités géographiques sensibles, citons la forte tension sur le marché du travail aux Etats-Unis, moteur du resserrement de la politique de la Réserve Fédérale, la forte dépendance énergétique de l'Europe vis-à-vis de la Russie, le risque de fragmentation de la zone euro face au resserrement de la politique de la BCE, auquel celle-ci a promis de trouver des solutions, et l'impact de la politique dite du « zéro COVID » de la Chine, avec ses conséquences néfastes sur l'activité et, de façon inquiétante, sur l'emploi. Au niveau politique, la présidence de Joe Biden est restée très contrainte par le Congrès. Les élections au Japon et en France ont débouché sur une certaine continuité politique, tandis qu'en Allemagne Mme Merkel a laissé la place à une coalition des démocrates, des libéraux et des verts. Au Royaume-Uni Boris Johnson a été fragilisé par le « party gate », les élections en Irlande du Nord et Ecosse mettaient en risque l'union.

A plus long terme les défis sont importants. La guerre en Ukraine a révélé la dépendance de l'Europe aux combustibles fossiles russes. C'est un élément supplémentaire à considérer dans une transition énergétique de toute façon nécessaire et qui devrait conforter le changement de régime déjà observé de l'inflation. Le conflit a aussi révélé ou renforcé les positions des forces géopolitiques en présence, avec pour conséquence une envolée des budgets militaires. L'augmentation de ces dépenses sera difficile à financer alors que la dette a déjà été gonflée par la gestion de la pandémie, que les banques centrales ont infléchi leurs politiques monétaires et que les salariés exigent des ajustements de leurs rémunérations. L'évolution de la pandémie de la COVID 19 reste par ailleurs un risque à surveiller de près.

### Marchés financiers

Du 30 juin 2021 au 30 juin 2022, les marchés actions ont connu d'importantes variations. Ils sont globalement en hausse au cours du premier semestre, malgré une baisse en septembre 2021 en raison d'inquiétudes sur la croissance et la crise du secteur immobilier chinois. Le second semestre est bien plus heurté et globalement en nette baisse en raison de la hausse de l'inflation et de politiques monétaires plus restrictives. Sur l'exercice, l'indice global MSCI World en devises locales a reculé de -11,1%. Parmi les pays développés, les Etats-Unis et la zone euro ont affiché des performances similaires, respectivement -13,2% et -13,9%. Au sein de la zone euro, l'Allemagne (-21,9%) a sous-performé significativement l'Espagne (-5%), la France (-7,4%) et l'Italie (-12,3%). La zone Pacifique hors Japon (-9,4%) et la Suisse (-9,6%) ont enregistré également de mauvaises performances tandis que le Japon (-2%) et le Canada (-4,1%) ont tiré un peu mieux leur épingle du jeu. Seul le marché britannique a affiché une performance significativement positive (+9%). Les marchés émergents ont affiché les pires performances (-25,3% en \$ et -15,3% en €); (indices MSCI, dividendes réinvestis en devises locales). Sur la période, les meilleures performances proviennent du secteur de l'énergie, des services aux collectivités, de la santé et de la consommation de base. En revanche, les télécoms, la consommation durable, la technologie et les valeurs industrielles ont été en retrait. Enfin, les petites capitalisations ont enregistré des performances inférieures à celles des grandes capitalisations, ainsi le MSCI Europe Small Caps en € a reculé de -17,7% contre -6,5% pour l'indice MSCI Europe.

Les marchés obligataires ont évolué au gré des anticipations d'inflation et des évolutions des politiques des banques centrales. Les taux sont en hausse sur la période à l'exception d'une courte période lors du déclenchement de la guerre en Ukraine. Les taux à 10 ans sont en hausse de 154 points de base (bps) à 3,01% aux Etats-Unis et 1,34% en Allemagne et 151 bps à 2,23% au Royaume-Uni. La même tendance plus marquée s'est observée en France (+179 bps à 1,92%), en Espagne (+201 bps à 2,42%) et en Italie (+245 bps à 3,26%). En revanche, la hausse a été modeste au Japon : +17 bps à 0,23%.

Les performances des marchés de crédit ont été un peu heurtées, en particulier en seconde partie de période, et les « spreads » se sont significativement écartés sur la catégorie investissement et plus encore sur le haut-rendement.

L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate, représentatif du marché obligataire mondial pour la catégorie investissement, a été en recule de -11% (performance couverte en euro). Enfin, les obligations indexées sur l'inflation ont affiché des performances supérieures à celles des obligations nominales.

Sur le marché des changes, les performances ont été hétérogènes. Le yen (-7,4%) et la livre (-0,4%) se sont dépréciés contre euro, tandis que le dollar US (+13,1%), le franc suisse (+9,5%) et les devises liées aux matières premières - dollar canadien (+8,9%) et dollar australien (+4,1%) - se sont appréciés contre euro.

Sur le marché des matières premières, les cours du pétrole ont affiché une forte hausse de +53,1% pour le Brent en dollar. Les performances des métaux industriels ont été hétérogènes (cuivre -11,9%, Aluminium -3,1%, Nickel +24,6%). L'once d'or a affiché une hausse de +2,1% et les matières premières agricoles ont été en recul.

## **2 - ACTIVITE ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SICAV**

Les douze derniers mois ont été extrêmement contrastés d'un point de vue économique, naviguant successivement entre reprise de la croissance économique, surchauffe, crise géopolitique et anticipation d'une récession en 2023.

Ainsi, les six derniers mois de 2021 ont bénéficié du déploiement de la vaccination à grande échelle, porteurs d'espoir quant à la normalisation des situations sanitaires et économiques partout dans le monde à l'exception de la Chine qui poursuit sa politique de restriction des flux de personnes afin de contrôler la propagation du virus.

Concomitamment, la consommation a connu un fort rebond. Les ménages profitant de la levée des contraintes sanitaires ont utilisé le matelas d'économie accumulé lors de la pandémie, entraînant une reprise rapide de l'activité mondiale, créant des goulots d'étranglement sur les chaînes de logistique et de production amplifiée par la fermeture partielle de régions chinoises, ainsi qu'une hausse des prix des matériaux. Par ailleurs, aux Etats-Unis et dans certains pays d'Europe, des inquiétudes sur les pénuries de main d'œuvre ont vu le jour.

D'un caractère transitoire, l'inflation a finalement été estimée plus persistante qu'initialement anticipée. Une normalisation des politiques monétaires ultra accommodantes s'est donc avérée inévitable. Les banques centrales ont adapté leur discours en conséquence, en particulier la réserve fédérale américaine (Fed).

Les premiers mois de l'année 2022, ont confirmé cette tendance, avec des chiffres d'inflation élevée aux Etats-Unis. L'invasion de l'Ukraine par la Russie fin février a provoqué un énorme choc mondial. Tout d'abord, bien sûr, sur le plan humain, mais ce choc s'est également propagé aux économies et aux marchés avec une hausse des prix de l'énergie accentuant les pressions inflationnistes à 8,7% en Europe et à 9,1% au Royaume-Uni fin mai 2022, soit très proche du niveau constaté aux Etats-Unis.

Dans ce contexte, les banques centrales ont réagi, avec tout d'abord la Fed par l'arrêt de ses achats d'actifs en 2021 et par la remontée de taux courts pour les porter à 1,75% fin mai 2022. Ces hausses sont réalisées via des remontées rapides de 0,5% à 0,75% du côté de la Fed, afin de créer un choc rapide et freiner le plus rapidement cette inflation. En zone Euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) devrait suivre ce mouvement avec une remontée des taux mi-juillet de 0,25% et de 0,5% en septembre.

La hausse de l'inflation, la hausse des coûts énergétiques ainsi que les restrictions monétaires mises en place par les banques centrales, ont un impact sur la consommation des ménages et par voie de conséquence sur la croissance économique sur les prochains trimestres. Ainsi, l'indice des directeurs d'achat en zone Euro, qui mesure l'activité manufacturière est en baisse constante sur ce début d'année passant de 56,5 à 54,9 en fin de semestre 2022.

Les anticipations économiques intègrent un ralentissement important de la croissance économique sur la fin 2022 et une récession en 2023 pour les plus pessimistes, accentué par les risques d'approvisionnement en Gaz en zone Euro dans les trimestres à venir. Ainsi dans un scénario central, l'économie américaine devrait éviter une récession. Une croissance mondiale de 2,9% est envisagée en 2023 (Etats-Unis 1,2%, zone euro 0,7% et Chine 5,2%).

A plus long terme les défis sont importants. La guerre en Ukraine a révélé la dépendance de l'Europe aux combustibles fossiles russes. C'est un élément supplémentaire à considérer dans une transition énergétique de toute façon nécessaire et qui devrait conforter le changement de régime déjà observé de l'inflation. Le conflit a aussi révélé ou renforcé les positions des forces géopolitiques en présence, avec pour conséquence une envolée des budgets militaires. L'augmentation de ces dépenses sera difficile à financer alors que la dette a déjà été gonflée par la gestion de la pandémie, que les banques centrales ont infléchi leurs politiques monétaires et que les salariés exigent des ajustements de leurs rémunérations. L'évolution de la pandémie de la COVID 19 reste par ailleurs un risque à surveiller de près.

### **Politique de gestion**

Sur l'année écoulée, les petites capitalisations ont enregistré des performances inférieures à celles des grandes capitalisations, ainsi le MSCI Europe Small Caps en € a reculé de -17,7% contre -6,5% pour l'indice MSCI Europe. Plus spécifiquement sur la France, le CAC small a sous-performé de plus de 7% l'indice CAC 40 des grandes capitalisations.

Dans ce contexte, la performance de la SICAV est contrastée d'un semestre à l'autre. Après avoir progressé sur les six derniers mois de l'année 2021, la SICAV a enregistré une baisse sur le début de l'année 2022 pour afficher une baisse de 11,4% sur les 12 derniers mois à fin juin 2022.

Pour la poche actions, seul le secteur de l'énergie a affiché une performance positive, tous les autres secteurs enregistrant une baisse, plus particulièrement sur les secteurs de la consommation cyclique et des médias.

Les principaux contributeurs ont été les sociétés du secteur de l'énergie (GTT, Technip Energies), du service informatique (AKKA, SII, SES Imagotag, Sword, ESI Group, Lectra) mais également du secteur de la santé animale comme Virbac, Vetoquinol, ou humaine avec Euroapi (nouvelle introduction en bourse, filiale de Sanofi), ainsi que dans le secteur défensif avec OENEO et Tonnellerie François Frères, 2 sociétés opérant dans la viticulture.

Poussée par la hausse des prix de l'énergie, Technip Energies et GTT ont enregistré une remontée de leur carnet de commande. GTT, qui propose des solutions de stockage utilisées dans le transport de gaz liquéfié, bénéficie des investissements de capacités de GNL à travers le monde.

Du côté des sociétés de service informatique, les investissements de transformation digitale, d'innovation, de gain de productivité, de sécurisation des infrastructures continuent de tirer la croissance du secteur. Ainsi, SII, société d'ingénierie et de transformation digitale (AI, électronique embarquée ....), très implantée en régions (Toulouse, Sophia-Antipolis ...) avec un rayonnement international, bénéficie des investissements de ces clients tant dans l'industrie (aéronautique, automobile...) que dans les services.

AKKA, société d'ingénierie avec des expertises reconnues dans les domaines de l'aéronautique et de l'automobile, a fait l'objet d'offre de rachat de la part d'ADECCO.

Du côté des éditeurs logiciels, Lectra, société spécialisée dans la découpe de tissus pour l'automobile, l'habillement et le mobilier, propose des solutions permettant d'améliorer les process de fabrication des clients finaux. Après des années de sous-investissements, le groupe a enregistré une reprise de ses marchés finaux à l'exception de l'habillement. Elle a ainsi gagné de fortes parts de marché tout au long de ces années. La société a également réalisé l'acquisition de son concurrent Gerber, qui vient compléter sa gamme de produits, tout en renforçant sa présence géographique et de distribution.

Quant à ESI, éditeur de logiciels de simulation numérique opérant principalement dans le secteur de l'automobile, il a bénéficié du gros travail de restructuration et de repositionnement, d'approche client permettant au groupe d'envisager de la croissance profitable à l'avenir.

Dans le secteur de la santé animale, Vetoquinol et Virbac ont profité de la forte visibilité de leur activité sous-jacente, ainsi que de l'ajout de nouveaux produits réalisés au travers d'acquisitions pour Vetoquinol et de la réorganisation de ses activités pour Virbac. Considérées comme défensives dans cette période d'incertitude économique, ces deux sociétés font office de valeurs refuges de la part des investisseurs.

Dans le secteur viticole, Oeneo et Tonnellerie François Frères ont affiché un fort rebond, les activités de tonnellerie connaissant un rebond après 3 années difficiles frappées par les incendies dans la Napa Valley en Californie, ainsi que des mauvaises récoltes en Europe liées au gel de printemps. Les deux sociétés font état d'un carnet de commandes en forte reprise.

Du côté des détracteurs, on retrouve des sociétés de la consommation cyclique, issues du secteur automobile (Aramis, Faurecia), de l'ameublement (Maison du Monde), ainsi que des sociétés ayant des perspectives incertaines telles que Nanobiotix ou Derichebourg.

Le secteur automobile a été très impacté par les difficultés d'approvisionnement en composants. Les mesures de confinements en Chine ont perturbé tant la fabrication que l'acheminement des produits en provenance d'Asie. Cette baisse de volume a fait chuter les ventes de véhicules à travers le monde et en France. Aramis, très dépendant de la vente de véhicules d'occasion, fait face à une pénurie de voitures à vendre en Europe. Faurecia, quant à elle, connaît des perturbations sur l'ensemble de ses géographies.

Dans le secteur de la santé, Nanobiotix, société biotech dont l'approche thérapeutique augmente l'efficacité de la radiothérapie dans le traitement de certains cancers, a fortement baissé. Bien que les premières études cliniques fassent état de bons résultats, la société doit poursuivre ses tests nécessitant de nouveaux investissements et donc de besoins de financement supplémentaires.

Derichebourg, société présente dans la collecte et le recyclage de métaux, ainsi que dans le service de nettoyage, est pénalisée par les craintes de ralentissement économiques.

Concernant la poche obligataire à haut rendement, la fin d'année 2022 avait vu une grande stabilité avec des spreads toujours orientés à la baisse dans la continuité des trimestres précédents.

A l'inverse, sur le premier semestre 2022, le haut rendement européen a connu une période particulièrement difficile. Le rendement total sur la période a été de -14,8 %, et les spreads se sont élargis, passant d'un peu moins de 300 pb à plus de 500 pb (ASW). Environ un tiers de la perte peut être attribué aux taux d'intérêt, qui ont initialement dominé la performance - les obligations simples B et CCC de plus faible durée ont surperformé les obligations BB, car les marchés ont commencé à évaluer les actions plus agressives des banques centrales. L'invasion de l'Ukraine a provoqué un bref retournement de tendance sur les obligations d'État, les investisseurs recherchant des valeurs refuges, ce qui a ensuite entraîné une petite reprise de secours sur notre marché. Mais depuis le début du mois d'avril, les spreads n'ont cessé d'augmenter : l'inflation n'a cessé d'augmenter, les banques centrales ont continué à se montrer plus agressives et une récession semble désormais inévitable. Dans cet environnement, les B et les CCC ont sous-performé, ces derniers en particulier. Ils sont passés de plus de 600 points de base au début de l'année à plus de 1000 points de base à la fin du mois de juin.

La gestion solidaire au travers d'Axa Future Génération a largement résisté dans la baisse des marchés. Les associations ont poursuivi leurs opérations et continuent de profiter de l'afflux de liquidité pour rallonger la durée de financement auprès des établissements financiers, dont la Banque Public d'Investissement. La SICAV est investie dans 24 associations au travers d'Axa Future Génération.

Du côté des activités de marché, la SICAV a apporté sa participation à l'offre d'achat de AKKA par Adecco.

Concernant l'activité de portefeuilles, le poids de la consommation discrétionnaire au sein du portefeuille a été réduit, avec les sorties des sociétés comme Bénéteau après le départ surprise de son dirigeant, la cession partielle de Maison du Monde en lien avec la consommation des ménages. A l'inverse, la SICAV a initié une nouvelle position en SEB en toute fin d'exercice.

Par ailleurs, la SICAV a réduit le poids de l'exposition de son portefeuille au secteur industriel, en réduisant significativement les positions en Derichebourg, Manitou ou Mersen, plus dépendantes au cycle économique. A l'inverse une position dans la société Assystem, qui profite d'une forte reprise des investissements dans le nucléaire civil, a été initiée.

Dans le secteur technologique, la SICAV a cédé ses positions en Wallix et SII pour se renforcer dans l'équipementier de télécommunication Ekinops, qui devrait bénéficier des nouveaux partenariats de distribution pour accroître ses parts de marché.

**Evolution de la SICAV et perspectives**

La SICAV a évolué fin mai 2022 et a obtenu sa labélisation ESG. De fait, la poche High Yield a été vendue. La SICAV devient une SICAV totalement exposée au marchés actions. Par ailleurs, elle conserve son label Solidaire et Relance.

Concernant les perspectives, après un début d'année 2022 fortement baissier sur les marchés actions, en raison de la guerre en Ukraine et des niveaux élevés d'inflation, la fin 2022 devrait être marquée par les conséquences de ces pressions inflationnistes sur la consommation des ménages, sur la capacité des entreprises à passer les hausses de prix pour maintenir leur marge, sur les politiques monétaires des banques centrales et d'une potentielle récession économique. Certains des éléments qui ont poussé l'inflation à la hausse, devraient s'estomper mécaniquement ou grâce à l'adaptation des acteurs économiques, mais il conviendra de surveiller le marché du travail et l'évolution des salaires.

La baisse des valorisations des sociétés semble avoir intégré la remontée des taux, ainsi qu'une partie des révisions de résultats des entreprises liés au futur ralentissement économique et des pressions sur leur marge.

Enfin, citons la transition nécessaire pour minimiser les changements climatiques, devenue un sujet fondamental de long terme.

Face à ces perspectives, la SICAV privilégie un portefeuille équilibré et diversifié, avec des sociétés ayant montré leurs capacités à traverser des environnements plus chahutés, avec des perspectives de croissance à long terme et dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

*Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.*

**3 - SOMMES DISTRIBUABLES – AFFECTATION**

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 2.278.647,90 € au 30 juin 2022 en progression par rapport à celui constaté lors de la clôture de l'exercice précédent.

Après déduction des 665.105,62 € prélevés au titre des frais de gestion, le résultat net de l'exercice s'élève à 1.613.542,28 €.

Après prise en compte des (318.003,24) € figurant au compte de régularisation des revenus de l'exercice, le revenu net de l'exercice s'élève à 1.295.539,04 €.

Compte tenu des plus-values nettes réalisées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022 d'un montant de 3.268.107,82 €, le total des sommes à affecter s'élève à 4.563.646,86 €.

Conformément à l'article 28 des statuts de la SICAV, nous vous proposons d'affecter la somme de 4.563.646,86 € au compte capital.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

**4 - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## **5 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux**

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé.

## **6 - RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Nous vous précisons que le mandat de commissaire aux comptes de la société de commissariat aux comptes PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT arrivera à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 21 juillet 2022, a décidé de renouveler son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028.

## **7 - TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la SICAV au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## **8 - MODIFICATIONS AFFECTANT LA SICAV ET MISE A JOUR CORRELATIVE DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES**

Nous vous présentons ci-dessous les modifications intervenues au cours de l'exercice écoulé et ayant entraîné les mises à jour suivantes :

### **Mise à jour du prospectus :**

- Suppression de la sous - délégation financière à AXA Investment Managers UK Ltd et mise à jour des informations légales y afférentes ;
- Mise en place d'un mécanisme d'ajustement des prix (« swing – pricing ») ;
- Mise en place d'un indicateur de référence (indice composite 90% CAC Mid and Small Total Return + 10% €STR Capitalisé) ;
- Modifications liées à la mise en conformité de la SICAV avec les dispositions gouvernementales en matière de label ISR ;
- Suppression de la part d'investissement en titres obligataires (dont l'allocation à l'investissement à haut rendement (« High Yield ») et de sa réallocation à la poche Equity ;
- Mise à jour de (i) l'objectif de gestion, (ii) la stratégie d'investissement et (iii) le profil de risques, suite à la modification et au renforcement de l'allocation en actions ;
- Mise à jour des règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs mentionnées dans le prospectus ;
- Mise à jour de l'adresse du gestionnaire comptable et du middle - office : State Street Bank International GMBH Paris Branch ;
- Réécriture de la description du risque lié à l'intégration des risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement ;

- Insertion des informations sur la taxonomie précontractuelle édictées par le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et la transparence en matière de publication de l'information.

#### **Mise à jour du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) :**

- Mise à jour annuelle en vue de l'actualisation des données.

### **9 - PROFIL DE RISQUE**

Le profil de risque de la SICAV est adapté à un horizon d'investissement recommandé supérieur à 5 ans. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs de la SICAV est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement. La Société de Gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leur investissement dans la SICAV.

L'actionnaire s'expose au travers de son investissement dans la SICAV aux risques suivants :

#### **1. Risque de marché :**

Risque d'évolution des conditions de marché inhérentes aux investissements réalisés par la SICAV pouvant faire évoluer la valeur liquidative de la SICAV à la hausse ou à la baisse.

#### **2. Risque de perte du capital :**

Risque que l'investisseur ne récupère pas la totalité du capital net investi, la SICAV ne bénéficiant d'aucune garantie ni de protection du capital investi autrement que dans les conditions énoncées.

#### **3. Risque inhérents aux investissements dans certains pays, secteurs ou classes d'actifs :**

Risque résultant de la concentration des investissements réalisés par la SICAV certains types de sociétés, secteurs et/ou pays et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative lorsque ces types de sociétés, secteurs et/ou pays perdent de la valeur ou deviennent moins liquides.

#### **4. Risque lié aux petites et micro capitalisations :**

Sur ces marchés, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapide que sur les grandes capitalisations. La Valeur Liquidative de la SICAV peut donc baisser rapidement.

#### **5. Risque lié aux marchés des actions :**

Les marchés actions sont sujets à de fortes variations en fonction des anticipations de l'évolution de l'économie et des résultats des entreprises. Ces marchés ont historiquement une plus grande volatilité que celle des obligations. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative de la SICAV pourra diminuer.

#### **6. Risque de liquidité :**

Risque résultant de la difficulté d'acheter, de vendre ou de valoriser un titre à sa juste valeur du fait d'un manque d'acheteurs ou de vendeurs. La survenance de ce risque pourrait faire baisser la valeur liquidative de la SICAV.

#### **7. Risque de liquidité et de valorisation lié à l'investissement dans des entreprises solidaires :**

Risque lié à la nature des structures solidaires qui peuvent être des titres non cotés ou des fonds investis dans des titres non cotés. L'investissement en titres ou fonds solidaires représente entre 5% et 10% de l'actif net de la SICAV.

Ce risque de liquidité présent dans la SICAV existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres non cotés à l'actif de la SICAV dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires, qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.

Le risque de valorisation existe essentiellement du fait de la souscription puis de la valorisation des titres solidaires ou fonds investis en titres solidaires à l'actif de la SICAV en l'absence de cotations et de références de marchés permettant d'encadrer précisément la valorisation des titres solidaires.

La matérialisation de ce risque peut impacter négativement la valeur liquidative de la SICAV.

#### **8. Risque de crédit :**

Risque lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements.

La dégradation de la notation d'un émetteur ou la défaillance de l'émetteur peuvent faire baisser la valeur des titres dans lesquels la SICAV investit entraînant une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

#### **9. Risque de taux :**

Risque de dépréciation des instruments de taux découlant de la variation des taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité.

Le prix d'une obligation à taux fixe tend à baisser en cas de hausse des taux d'intérêt, ce qui entraîne une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

#### **10. Risque lié à la gestion discrétionnaire :**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions ou taux). Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les instruments financiers les plus performants.

#### **11. Risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme :**

Le recours aux instruments financiers à terme permet à la SICAV de se couvrir sur tout marché, et /ou à certains de leurs paramètres ou composantes, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative de la SICAV plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels la SICAV investit.

#### **12. Risque de contrepartie :**

Il s'agit du risque de défaillance (ou de non-exécution de tout ou partie de ses obligations) de la contrepartie de la SICAV à toute opération sur contrat financier négociée de gré à gré.

La défaillance (ou la non-exécution de tout ou partie de ses obligations) d'une contrepartie à ces opérations peut avoir un impact négatif significatif sur la valeur liquidative de la SICAV qui pourrait ne pas être complètement compensé par les garanties financières (collatéral) reçues par la SICAV.

#### **13. Risques liés aux opérations de financement sur titres et risques liés à la gestion des garanties financières :**

Ces opérations et les garanties qui y sont relatives sont susceptibles de créer des risques pour la SICAV tels que (i) le risque de contrepartie (tel que décrit ci-dessus), (ii) le risque juridique, (iii) le risque de conservation, (iv) le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque résultant de la difficulté d'acheter, vendre, résilier ou valoriser un titre ou une transaction du fait d'un manque d'acheteurs, de vendeurs, ou de contreparties), et, le cas échéant, (v) les risques liés à la réutilisation des garanties (c'est-à-dire principalement le risque que les garanties financières remises par la SICAV ne lui soient pas restituées, par exemple à la suite de la défaillance de la contrepartie).

#### **14. Risque de change (accessoire) :**

Il s'agit du risque de baisse des devises des instruments financiers dans lesquels la SICAV investit par rapport à sa devise de référence.

La SICAV est peu soumise au risque de change dans la mesure où elle intervient sur les marchés de la zone euro. Toutefois, la SICAV pourra être soumise, dans la limite de 10%, au risque de change via la détention de parts ou actions d'OPC qui pourront eux-mêmes être soumis à un risque de change.

#### **15 - Risques inhérents aux investissements sur une même entité :**

Risque résultant de la concentration des investissements réalisés par la SICAV sur certains émetteurs et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative lorsque ces émetteurs présentent notamment un risque de perte de valeur ou de défaut.

#### **16- Risque lié aux critères ESG :**

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour

la SICAV, et la performance de la SICAV peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers. L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes.

Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier. L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

#### **17- Intégration des risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement :**

Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement dans la SICAV.

La SICAV utilise une approche des risques en matière de durabilité qui découle d'une intégration importante des critères ESG (environnement, social et gouvernance) dans le processus de recherche et d'investissement. La SICAV a mis en place un cadre pour intégrer les risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur des facteurs de durabilité (ou « facteurs ESG », ci-après) qui s'appuie notamment sur des exclusions sectorielles et normatives et une méthodologie de notation ESG.

#### **Exclusions sectorielles et normatives**

Afin de gérer les risques extrêmes ESG et de durabilité, la SICAV a mis en place une série de politiques fondées sur l'exclusion. Ces politiques ont pour objectif de gérer les risques extrêmes ESG et de durabilité, en mettant notamment l'accent sur :

- E : Le Climat (charbon et sables bitumineux), la Biodiversité (protection des écosystèmes et déforestation),
- S : La Santé (tabac) et les droits de l'homme (Armes controversées et armes au phosphore blanc, violations des normes et standards internationales, violations graves des droits de l'homme)
- G : La Corruption (violations des normes et standards internationaux, graves controverses, violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies).

La SICAV applique les politiques d'exclusion sectorielles portant sur les armes controversées, sur les matières premières agricoles, la protection des écosystèmes et la déforestation et les risques liés au climat.

Par ailleurs, la SICAV applique les normes ESG d'AXA IM encourageant les investissements ESG et applique, à cette fin, des exclusions supplémentaires portant sur les armes au phosphore blanc, le tabac, les violations aux principes du Pacte mondial des Nations Unies, les violations des normes et standards internationaux, les graves controverses, les pays présentant de graves violations des droits humains et les investissements présentant une faible notation ESG.

Toutes ces politiques d'exclusion visent à traiter systématiquement les risques durables les plus graves dans le processus de décision et peuvent évoluer dans le temps. Pour plus de détails, vous pouvez vous référer au lien suivant : <https://particuliers.axa-im.fr/fr/investissement-responsable>

#### **Notation ESG**

AXA IM utilise des méthodologies de notation pour évaluer les émetteurs sur des critères ESG (entreprises, souverains, obligations vertes, sociales et durables).

Ces méthodologies reposent sur des données quantitatives provenant de fournisseurs de données tiers et ont été obtenues à partir d'informations extra-financières publiées par les émetteurs et États ainsi que de recherches internes et externes. Les données utilisées dans ces méthodes incluent les émissions de carbone, le stress hydrique, la santé et la sécurité au travail, les normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement, l'éthique des affaires, la corruption et l'instabilité.

La méthodologie de notation des entreprises repose sur trois piliers et plusieurs sous-facteurs, couvrant les principaux enjeux rencontrés par les entreprises dans les domaines E, S et G. Ce cadre s'appuie sur des principes fondamentaux tels que le Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE, les conventions de l'Organisation internationale du travail et d'autres principes et conventions internationaux qui guident les activités des entreprises dans le domaine du développement durable et de la responsabilité

sociale. L'analyse s'appuie sur les risques et opportunités ESG les plus significatifs précédemment identifiés pour chaque secteur et chaque société en considérant 10 facteurs : le changement climatique, le capital naturel, la pollution et les déchets, les opportunités liées aux défis environnementaux, le capital humain, la fiabilité des produits, l'opposition des parties prenantes, l'accès aux services essentiels, la gouvernance d'entreprise et l'éthique dans les affaires. La notation ESG dépend du secteur d'activité, puisque pour chaque secteur, les facteurs les plus matériels sont identifiés et surpondérés. La matérialité ne se limite pas aux impacts liés à l'activité de l'entreprise, elle intègre également les impacts sur les parties prenantes externes ainsi que le risque de réputation sous-jacent découlant d'une mauvaise compréhension des enjeux ESG.

A travers notre méthodologie, la gravité des controverses est évaluée et suivie de façon continue. La notation des controverses est également utilisée afin de s'assurer que les risques les plus significatifs sont pris en compte dans la note ESG finale. Ainsi, la notation des controverses impacte la notation ESG définitive et les controverses à forte sévérité déclencheront des pénalités importantes sur la notation des sous-facteurs considérés et finalement sur la notation ESG.

Ces scores ESG fournissent une vision standardisée et holistique de la performance des émetteurs sur les facteurs ESG, et permettent à la fois de promouvoir les facteurs environnementaux et sociaux et d'intégrer davantage les risques et opportunités ESG dans la décision d'investissement.

L'une des principales limites de cette démarche est liée à la disponibilité de données permettant d'évaluer les risques en matière de durabilité : ces données ne sont pas encore systématiquement divulguées par les émetteurs et, lorsqu'elles sont publiées, peuvent suivre différentes méthodologies. L'investisseur doit être conscient du fait que la plupart des informations relatives aux facteurs ESG reposent sur des données historiques et qu'elles peuvent ne pas refléter les performances ou les risques ESG futurs des investissements.

La notation ESG est pleinement intégrée au processus d'investissement de la SICAV tant pour la prise en compte des critères ESG dans la stratégie de gestion, que pour le suivi du risque de durabilité, ce dernier étant apprécié selon le niveau de score ESG moyen de la SICAV.

Compte tenu de la stratégie d'investissement et du profil de risques de la SICAV, l'impact probable des risques de durabilité sur les rendements de la SICAV devrait être moyen.

Pour plus de détails concernant l'intégration des risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement et l'appréciation de l'impact probable des risques de durabilité sur les rendements de la SICAV, vous pouvez vous référer à la rubrique « SFDR » du site : <https://particuliers.axa-im.fr/investissementresponsable>.

## **10 - RISQUE GLOBAL ET SUIVI DES RISQUES DU PORTEFEUILLE**

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de la SICAV est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

En conformité avec la Directive AIFM, la société AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS a mis en place les mesures permettant d'évaluer la sensibilité du portefeuille de la SICAV aux risques les plus pertinents auxquels elle est ou pourrait être exposée tel que défini dans son Prospectus.

AXA INVESTMENT MANAGERS a mis en place un système de gestion des risques approprié, permettant à la fois de détecter, mesurer, gérer et suivre en permanence les risques auxquels la SICAV est ou pourrait être exposée.

Les dispositions prises par le gestionnaire, incluant les outils, procédures, techniques de mesure des risques et respect des limites fixées, sont proportionnées à la nature, à la taille et à la complexité de chaque SICAV gérée et sont compatibles avec le profil de risque de cette dernière.

Des simulations de crise et des analyses de scénarios périodiques sont réalisées, afin d'évaluer les risques résultant d'évolutions qui pourraient avoir une incidence négative sur la SICAV.

En cas de dépassement (potentiels ou effectifs) des limites de risque fixées de la SICAV, des mesures correctrices sont mises en œuvre conformément aux normes établies par AXA INVESTMENT MANAGERS, et ce afin de pouvoir servir au mieux les intérêts des investisseurs.

Ce système de gestion du risque permet ainsi l'identification, l'analyse et, si besoin, la remontée des risques considérés comme matériels, directement auprès de la Direction. En outre, des mises à jour régulières sont fournies à la Direction Générale d'AXA INVESTMENT MANAGERS concernant la bonne application du cadre de gestion des risques décrit ci-dessus.

### **11 - FRANCHISSEMENT DE SEUILS**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires et au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, AXA INVESTMENT MANAGERS a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des OPCVM et FIA gérés, les franchissements des seuils de participation mentionnés à l'article L. 233-7 du Code de commerce.

### **12 - INFORMATIONS RELATIVES A LA LIQUIDITE ET AUX TRAITEMENTS SPECIAUX AU SENS DE LA DIRECTIVE AIFM**

*La notion de « traitement spécial » désigne un traitement directement lié à la nature illiquide des actifs de la SICAV, qui a une incidence sur les droits de remboursement spécifiques des investisseurs ayant acquis un type de parts ou d'actions de la SICAV et correspond à un traitement particulier ou distinct des droits de remboursements généraux des investisseurs*

Conformément aux dispositions de l'article 421-34 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, sont présentées ci-dessous les informations relatives au pourcentage d'actifs de la SICAV qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide.

#### **Vue d'ensemble des traitements spéciaux**

Traitements spéciaux	% d'actifs soumis à des traitements spéciaux	Frais de gestion sur les actifs illiquides	Commissions sur les actifs illiquides
Néant	Néant	Néant	Néant

#### **Méthode d'évaluation appliquée aux actifs qui font l'objet de ces traitements**

*Sans objet*

### **13 - EFFET DE LEVIER**

Conformément aux dispositions de l'article 421-34 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, sont présentées ci-dessous les informations relatives à l'effet de levier.

Méthode appliquée	Niveau du levier maximal initial	Niveau du levier maximal actuel	Niveau de levier réel
Méthode brute	300%	300%	92,06%
Méthode de l'engagement	200%	200%	100%

#### **Informations sur la nature des garanties octroyées**

Nature des garanties octroyées
Néant

## **14 - EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS (<https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/actionnariat-actif>). Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote est disponible sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS sous la rubrique « investissement-responsable/actionnariat-actif ».

## **15 - INFORMATION SUR LA REMUNERATION**

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : [www.axa-im.com/remuneration](http://www.axa-im.com/remuneration). Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

**Gouvernance** - Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur la mise à jour des principes globaux de la politique de rémunération différée pour garantir leur conformité avec l'ensemble des réglementations en vigueur et leur alignement sur les stratégies commerciales et de ressources humaines au sein du Groupe AXA Investment Managers en précisant en particulier les règles applicables au système de co-investissement pouvant être considéré comme instrument différé dans certaines circonstances.

**Éléments quantitatifs** - Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers et tous types de véhicules d'investissement confondus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

<b>Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 <sup>(1)</sup></b>	
Rémunérations fixes <sup>(2)</sup> (en milliers d'euros)	37,58
Rémunérations variables <sup>(3)</sup> (en milliers d'euros)	43,96
Nombre total d'employés <sup>(4)</sup>	2.537 dont 680 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),

- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),

- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2021.

(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA Investment Managers Paris au 31 décembre 2021.

<b>Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence substantielle sur le profil de risque des portefeuilles gérés <sup>(1)</sup></b>			
	<b>Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement</b>	<b>Cadres de direction</b>	<b>Total</b>
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) <sup>(2) (3)</sup>	19,33	15,35	34,68
Nombre d'employés concernés <sup>(5)</sup>	258 dont 107 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	79 dont 17 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	337 dont 124 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

## **16 - POLITIQUE DE SELECTION ET D'EXECUTION DES ORDRES**

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer :

1 - le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter,

2 - la façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont réglementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA Investment Managers Paris vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La Société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique de sélection et d'exécution des ordres de la société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet ([www.axa-im.fr](http://www.axa-im.fr)) sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

## **17 - INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE « ESG »**

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que l'OPCVM applique simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par le groupe AXA INVESTMENT MANAGERS. Chez AXA IM, acteur de l'Investissement Responsable depuis près de 20 ans, nous pensons qu'être un gestionnaire d'actifs responsable est fondamental pour notre succès à long terme. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes.

AXA IM a préparé un code de transparence décrivant le processus d'intégration ESG appliqué par le fonds. Ce code de transparence décrit plus amplement les principaux critères retenus, la méthodologie d'analyse mise en œuvre ainsi que la manière dont les résultats d'analyse sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement de l'OPCVM. Ce code de transparence est consultable sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris ([www.axa-im.fr](http://www.axa-im.fr)).

Des précisions supplémentaires concernant l'Investissement Responsable sont également disponibles sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris ([www.axa-im.fr](http://www.axa-im.fr)).

## **18 - DONNEES RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION (REGLEMENT SFTR)**

Au cours de l'exercice écoulé, la SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres telles que visées par les dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR).

## **19 - INFORMATIONS RELATIVES AUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 33 de l'instruction de l'AMF n° 2011-19, un compte-rendu des principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de l'exercice.

## **20 - AJUSTEMENTS DE PRIX (*swing pricing*)**

Si les ordres de souscription et rachat nets évalués sur la dernière valeur liquidative disponible un jour de valorisation dépassent un certain seuil ce jour de valorisation, seuil tel que déterminé et révisé périodiquement par la Société de Gestion, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de refléter les frais de négociation et d'autres coûts pouvant être encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs pour couvrir les opérations nettes quotidiennes.

La Société de Gestion peut appliquer le mécanisme d'ajustement de prix à la SICAV. Le montant de l'ajustement de prix sera fixé par la Société de Gestion et ne peut excéder 2% de la valeur liquidative.

**21 - « SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE » (“SFDR”)****ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT**

Conformément à l'article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 (la « Loi Énergie-Climat » – ou « LEC »), nous vous informons que la SICAV n'a pas intégré les exigences relatives à l'alignement climatique sur l'Accord de Paris ou à la biodiversité en 2021 principalement en raison des contraintes d'investissement du client ou des spécificités de la classe d'actifs. AXA IM vise à atteindre la neutralité carbone au plus tard à l'horizon 2050, cependant les données et les méthodologies ne sont pas disponibles à ce jour pour certaines classes d'actifs de façon à pouvoir les intégrer et présenter des informations pertinentes.

**REGLEMENT EUROPEEN « SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE » (“SFDR”)**

La SICAV suit une approche qui inclut les risques en matière de durabilité découlant de l'intégration des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) au sein de ses processus de recherche et d'investissement. La SICAV a mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur des facteurs de durabilité. Elle s'appuie notamment sur les politiques suivantes, qui sont appliquées de manière obligatoire et continue :

- i) les **politiques d'exclusions sectorielles** couvrant les armes controversées, les matières premières agricoles, les risques climatiques, ainsi que la protection des écosystèmes et la déforestation. En 2021, AXA IM a étendu cette dernière politique afin de couvrir les investissements intégrant des controverses importantes sur l'utilisation des sols et responsables de la perte de biodiversité en ce qui concerne le soja, le bétail et le bois ;
- ii) les **normes ESG** (couvrant les exclusions normatives avec le secteur du tabac, les producteurs d'armes au phosphore blanc, les entreprises en violation des normes et standards internationaux, les controverses graves et la faible qualité ESG sur la base de la notation ESG) ont été revues en 2021, avec des règles plus exigeantes sur les violations des droits humains et sur le respect des normes et standards internationaux. La méthodologie de notation ESG a été remaniée en 2021, en faveur d'un modèle de notation ESG à fournisseur unique, couplé à une superposition de l'analyse propre à AXA IM. Baptisée Q<sup>2</sup>, cette nouvelle approche qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue, ainsi qu'une analyse fondamentale affinée. Les dernières versions de nos politiques peuvent être consultées sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.axa-im.com/our-policies> ;
- iii) vise à **surperformer** la notation ESG de son indice de référence ou de son univers d'investissement, tout en maintenant un taux de couverture minimum de l'analyse ESG (90 % pour les marchés développés et les grandes capitalisations, 75 % pour le haut rendement, les marchés émergents et les petites et moyennes capitalisations), comme décrit dans le prospectus de la SICAV.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » visant à limiter les impacts défavorables sur les facteurs de durabilité est pris en compte par les politiques d'exclusion des risques ESG les plus importants. Les politiques en matière d'actionnariat actif constituent un autre outil d'atténuation des risques sur le front des principales incidences négatives, au travers d'un dialogue direct avec les entreprises au sujet des problématiques de gouvernance et de durabilité. En outre, par le biais de nos interactions, nous avons utilisé notre influence en tant qu'investisseurs pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur. Le vote aux assemblées générales s'est révélé un élément important de notre dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles nous investissons.

La mise en place des cadres d'investissement responsable a eu les résultats suivants :

- les derniers rapports sur nos engagements et nos votes peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com>,
- un rapport sur les principaux indicateurs ESG mesurés pour la SICAV peut être consulté à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com>.

## **TAXONOMIE EUROPEENNE**

La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée « taxonomie européenne », elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont les deux premiers objectifs couverts avec quatre autres objectifs dont la réglementation est attendue en 2023 (protection de l'eau, lutte contre la pollution, préservation de la biodiversité et économie circulaire).

Nous souhaitons porter à votre connaissance que les investissements sous-jacents au produit financier ne prennent pas en compte les critères environnementaux de la taxonomie européenne.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

<b>M. Bruno GUILLIER de CHALVRON</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022</i>	
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
R.P. d'AGIPI RETRAITE	AGIPI AMBITION (SICAV)
R.P. d'AGIPI RETRAITE	AGIPI ACTIONS MONDE (SICAV)
R.P. d'AGIPI RETRAITE	AGIPI ACTIONS EUROPE (SICAV)
R.P. d'AGIPI RETRAITE	AGIPI OBLIGATIONS INFLATION (SICAV)
Président du conseil d'administration	AGIPI OBLIGATIONS MONDE (SICAV)
Président du conseil d'administration	AGIPI REGIONS SOLIDAIRE (SICAV)
R.P. d'AGIPI	AGIPI IMMOBILIER (SICAV)
Président du conseil d'administration	AGIPI MONDE DURABLE (SICAV)
Président du conseil d'administration	AGIPI CONVICTIONS (SICAV)
Président du conseil d'administration	AGIPI ACTIONS EMERGENTS (SICAV)
Président du conseil d'administration	AGIPI GRANDES TENDANCES (SICAV)
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2021/2022</i>	
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés Françaises</i>
	Néant
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

<b>M. Christian RABEAU</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
Président du conseil d'administration	AGIPI IMMOBILIER (SICAV)
R.P. d'AGIPI	AGIPI OBLIGATIONS MONDE (SICAV)
R.P. d'AGIPI	AGIPI REGIONS SOLIDAIRE (SICAV)
R.P. d'AGIPI	AGIPI CONVICTIONS (SICAV)
R.P. d'AGIPI RETRAITE	AGIPI GRANDES TENDANCES (SICAV)
R.P. d'AGIPI RETRAITE	AGIPI ACTIONS ÉMERGENTS (SICAV)
Président du conseil d'administration	AGIPI ACTIONS MONDE (SICAV)
Président du conseil d'administration	AGIPI AMBITION (SICAV)
Président du conseil d'administration	AGIPI ACTIONS EUROPE (SICAV)
Président du conseil d'administration	AGIPI OBLIGATIONS INFLATION (SICAV)
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
Administrateur	AGIPI (Association)
Administrateur	AGIPI RETRAITE
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2021/2022</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
	Néant
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

<b>M. Renaud ARZEL</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
R.P. AGIPI	AGIPI ACTIONS MONDE (SICAV)
R.P. AGIPI	AGIPI AMBITION (SICAV)
R.P. AGIPI	AGIPI ACTIONS EUROPE (SICAV)
R.P. AGIPI	AGIPI OBLIGATIONS INFLATION (SICAV)
R.P. AGIPI RETRAITE	AGIPI IMMOBILIER (SICAV)
R.P. AGIPI RETRAITE	AGIPI OBLIGATIONS MONDE (SICAV)
R.P. AGIPI RETRAITE	AGIPI REGIONS SOLIDAIRE
R.P. AGIPI	AGIPI GRANDES TENDANCES (SICAV)
R.P. AGIPI	AGIPI ACTIONS EMERGENTS (SICAV)
R.P. AGIPI	AGIPI MONDE DURABLE (SICAV)
R.P. AGIPI RETRAITE	AGIPI CONVICTIONS (SICAV)
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
Président du conseil d'administration et Directeur Général	LA MUTUELLE PHOCEENNE ASSURANCE
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2021/2022</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
	Néant
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

<b>Mme Anne VISONNEAU</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022</i>	
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
Administrateur	AXA OR ET MATIERES PREMIERES (SICAV)
R.P. AXA France IARD	AXA EURO 7-10 (SICAV)
R.P. AXA Assurances Vie Mutuelle	AXA VALEURS EURO (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI OBLIGATIONS MONDE (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI IMMOBILIER (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI ACTIONS EUROPE (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI OBLIGATIONS INFLATION (SICAV)
R.P. AXA Assurances Vie Mutuelle	AGIPI ACTIONS MONDE (SICAV)
R.P. AXA Assurances Vie Mutuelle	AGIPI AMBITION (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI REGIONS SOLIDAIRE (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI CONVICTIONS (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI ACTIONS EMERGENTS (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI GRANDES TENDANCES (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI MONDE DURABLE (SICAV)
R.P. AXA Assurances Iard Mutuelle	AXA EURO OBLIGATIONS
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2021/2022</i>	
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés Françaises</i>
	Néant
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

<b>M. Jean-Louis LAFORGE</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
Président du Conseil d'administration	AXA PENSION (SICAV)
R.P. AXA Investment Managers Paris	AGIPI REGIONS SOLIDAIRE (SICAV)
R.P. AXA Investment Managers Paris	AGIPI AMBITION (SICAV)
R.P. AXA Investment Managers Paris	AGIPI OBLIGATIONS MONDE (SICAV)
R.P. AXA Investment Managers Paris	AGIPI ACTIONS MONDE (SICAV)
R.P. AXA Investment Managers Paris	AGIPI ACTIONS EUROPE (SICAV)
R.P. AXA Investment Managers Paris	AGIPI OBLIGATIONS INFLATION (SICAV)
R.P. AXA Investment Managers Paris	AGIPI CONVICTIONS (SICAV)
Directeur Général	AGIPI GRANDES TENDANCES (SICAV)
R.P. AXA Investment Managers Paris	AGIPI GRANDES TENDANCES (SICAV)
Directeur Général Délégué	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS (SA)
représentant de la succursale	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS - Succursale aux Pays-Bas
Président	AXA IM GLOBAL CREDIT SICAV FUND (SICAV SAS)
	<i>Sociétés étrangères</i>
Administrateur	AXA WORLD FUNDS (Sicav Luxembourg)
Administrateur	AXA WORLD FUNDS II (Sicav Luxembourg)
Administrateur	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A. (SA Luxembourg)
Aministrateur	AXA INVESTMENT MANAGERS IRELAND LIMITED (Irlande)
Administrateur	AXA IM ALTERNATIVES ICAV (Irlande)
Président du Comité	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELAND LIMITED (Ireland)
Administrateur	AXA IM World Access Vehicle ICAV (Irlande)
Administrateur	AXA IM Smart Matching Solutions (Irlande)
Administrateur	AXA Global Private Debt Fund ICAV (Irlande)
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
R.P. AXA Investment Managers Paris	FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT (SAS CAV)
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2021/2022</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
R.P. AXA Investment Managers Paris	AXA EUROPE OPPORTUNITES (SICAV)
R.P. AXA Investment Managers Paris	AXA EURO OBLIGATIONS (SICAV)
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

<b>Mme Raya BENTCHIKOU</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
Administrateur	AGIPI CONVICTIONS (SICAV)
Administrateur	AGIPI AMBITION (SICAV)
Administrateur	AGIPI REGIONS SOLIDAIRE (SICAV)
Administrateur	AGIPI OBLIGATIONS MONDE (SICAV)
Administrateur	AGIPI ACTIONS MONDE (SICAV)
Administrateur	AGIPI ACTIONS EUROPE (SICAV)
Administrateur	AGIPI OBLIGATIONS INFLATION (SICAV)
Administrateur	AGIPI GRANDES TENDANCES (SICAV)
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2021/2022</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
	Néant
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

**M. Antoine De CREPY***Mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022***Mandats et fonctions**

Directeur Général  
 Directeur Général

**Sociétés du Groupe AXA***Sociétés françaises*

AXA FRANCE SMALL CAP (SICAV)  
 AGIPI REGIONS SOLIDAIRE (SICAV)

*Sociétés étrangères*

Néant

-

**Entités extérieures au Groupe AXA**

-

*Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2021/2022***Mandats et fonctions****Sociétés du Groupe AXA***Sociétés françaises*

Néant

*Sociétés étrangères*

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA***Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours  
des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire  €	Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes)  €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)  €	Crédit d'impôt unitaire  €	Capitalisation unitaire  €
29/06/2018	IC	57 903 039,53	526 367,574	110,00				4,25
	RC	6 673 201,86	62 103,319	107,45				3,04
28/06/2019	IC	55 319 911,86	554 063,574	99,84				-3,64
	RC	8 565 388,65	88 751,114	96,51				-4,53
30/06/2020	IC	56 902 279,71	593 232,574	95,91				-0,86
	RC	9 966 988,66	108 641,666	91,74				-1,82
30/06/2021	IC	80 585 175,07	626 003,574	128,72				4,45
	RC	15 605 544,70	128 085,479	121,83				3,08
30/06/2022	IC	57 080 900,27	500 258,405	114,10				7,33
	RC	16 940 894,36	158 530,384	106,86				5,62

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	54,909,719.54	46,105,288.62
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	5,985,579.59	21,966,627.38
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	12,239,775.87	13,416,124.78

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes

## Bilan au 30/06/2022 et au 30/06/2021

## Actif

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>73 247 448,60</b>	<b>96 218 202,81</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>63 671 753,67</b>	<b>66 990 324,94</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	63 671 753,67	66 990 324,94
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>20 586 380,75</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	20 586 380,75
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>2 132 819,90</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	2 132 819,90	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	2 132 819,90	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>7 442 875,03</b>	<b>8 641 497,12</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 942 875,03	3 641 497,12
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	4 500 000,00	5 000 000,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>30 753,30</b>	<b>452 567,25</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	30 753,30	452 567,25
<b>Comptes financiers</b>	<b>789 649,94</b>	<b>945 000,02</b>
<b>Liquidités</b>	<b>789 649,94</b>	<b>945 000,02</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>74 067 851,84</b>	<b>97 615 770,08</b>

## Passif

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	69 458 147,77	93 004 030,91
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	3 268 107,82	1 996 703,96
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	1 295 539,04	1 189 984,90
<b>Total des capitaux propres</b>	74 021 794,63	96 190 719,77
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	46 057,21	1 425 050,31
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	46 057,21	1 425 050,31
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	74 067 851,84	97 615 770,08

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors-bilan au 30/06/2022 et au 30/06/2021

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Operations de couverture</b>		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
<b>Total Operations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres operations</b>		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
<b>Total Autres operations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Compte de résultat

au 30/06/2022 et au 30/06/2021

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7,64	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 561 196,91	898 748,29
Produits sur obligations et valeurs assimilées	725 888,46	782 495,18
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 287 093,01</b>	<b>1 681 243,47</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	8 445,11	2 912,03
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>8 445,11</b>	<b>2 912,03</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>2 278 647,90</b>	<b>1 678 331,44</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	665 105,62	520 307,30
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>1 613 542,28</b>	<b>1 158 024,14</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-318 003,24	31 960,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>1 295 539,04</b>	<b>1 189 984,90</b>

## Annexes

### Règles et méthodes comptables au 30 juin 2022

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Événement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

### Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

#### Valeurs mobilières :

#### Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

#### Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap EONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
  - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
  - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
  - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
  - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
  - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
  - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :

-La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient.

Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

**Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :**

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
  - La valeur nominale de l'instrument,
  - Le prix d'exercice de l'instrument,
  - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
  - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
  - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre EONIA, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

## Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du FIA et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

## Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

## Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
  - Frais de gestion dont frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats) :
    - Pour les actions de la catégorie «A» : le taux maximum des frais de fonctionnement et de gestion est de 2% de l'actif net (OPC inclus).
    - Pour les actions de la catégorie «I» : le taux maximum des frais de fonctionnement et de gestion est de 1,5% de l'actif net (OPC inclus).

- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
  - Les commissions de souscription/rachat indirectes ne dépasseront pas un plafond de 1% étant précisé qu'aucune commission de souscription/rachat ne sera payée des lors que l'OPC sous-jacent est géré par la société de gestion ou une société appartenant au groupe AXA. Cette exonération ne s'applique pas en cas d'application d'une commission de souscription/rachat acquise à l'OPC sous-jacent.
  - Frais de gestion indirects – taux maximum : 2% TTC (OPC du groupe AXA ou hors groupe).
- Commission de mouvement / Dépositaire :
  - Prélèvement sur chaque transaction est 50 € TTC maximum.
- Commission de surperformance :
  - Néant.
- Rétrocession de frais de gestion :
  - Néant.
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
  - Non applicable.

### Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

### Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

<b>Tableau de concordance des parts</b>			
<b>Nom du fonds :</b>	<b>AGIPI Régions Solidaire</b>		
<b>Code portefeuille :</b>	<b>AF3V</b>		
<b>Code ISIN</b>	<b>Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID</b>	<b>Affectation des sommes distribuables</b>	<b>Parts présentées dans l'inventaire</b>
FR0013218302	A	Capitalisation	RC
FR0013218310	I	Capitalisation	IC

## Evolution de l'actif net de l'OPCVM

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>96 190 719,77</b>	<b>66 869 268,37</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	9 375 381,83	9 098 007,45
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-21 037 904,13	-2 976 007,31
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 322 580,65	5 271 565,57
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 262 210,97	-3 263 402,13
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-133 434,06	-69 573,60
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-16 046 880,74	20 102 837,28
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	337 595,77	16 384 476,51
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	16 384 476,51	-3 718 360,77
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	0,00	0,00
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 613 542,28	1 158 024,14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>74 021 794,63</b>	<b>96 190 719,77</b>

\* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

## Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	54,909,719.54	46,105,288.62
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	5,985,579.59	21,966,627.38
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	12,239,775.87	13,416,124.78

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes

## Compléments d'information au 30 juin 2022

**1.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres de créances</b>		
Bons du Trésor	2 132 819,90	2,88
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>2 132 819,90</b>	<b>2,88</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 132 819,90</b>	<b>2,88</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>		
<b>TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Hors Bilan</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Hors Bilan</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 1.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances	2 132 819,90	2,88						
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							789 649,94	1,07
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 1.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances	2 132 819,90	2,88								
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	789 649,94	1,07								
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers										
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

### 1.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances								
Comptes financiers								
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 1.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	30/06/2022
<b>Créances</b>	
Coupons à recevoir	30 753,30
<b>Total des créances</b>	<b>30 753,30</b>
<b>Dettes</b>	
Frais de gestion	-45 073,21
Autres Dettes	-984,00
<b>Total des dettes</b>	<b>-46 057,21</b>
<b>Total dettes et créances</b>	<b>-15 303,91</b>

## 1.6. Capitaux propres

### MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
<b>IC</b>		
Actions ou parts émises durant l'exercice	35 440	4 698 975,40
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-161 185,169	-20 114 730,38

	En parts	En montant
<b>RC</b>		
Actions ou parts émises durant l'exercice	37 908,903	4 676 406,43
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-7 463,998	-923 173,75

### COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
<b>IC</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
<b>RC</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

## 1.7. Frais de gestion

	<b>30/06/2022</b>
<b>IC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,47
Frais de gestion fixes	398 512,61
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	<b>30/06/2022</b>
<b>RC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,52
Frais de gestion fixes	266 593,01
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

**1.8. Engagements reçus et donnés**

<b>Description des garanties reçues par l'OPC</b>			<b>NEANT</b>	
<b>Nature de la garantie</b>	<b>Etablissement Garant</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Échéance</b>	<b>Modalités</b>
<b>Autres engagements reçus et / ou donnés</b>			<b>NEANT</b>	

**1.9. Autres informations****VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	<b>30/06/2022</b>
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	<b>30/06/2022</b>
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE**

	<b>30/06/2022</b>
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	7 442 875,03
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	7 442 875,03

## 1.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
<b>Total acomptes</b>			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	30/06/2022	30/06/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 295 539,04	1 189 984,90
<b>Total</b>	<b>1 295 539,04</b>	<b>1 189 984,90</b>

	30/06/2022	30/06/2021
<b>IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 156 063,97	1 118 521,67
<b>Total</b>	<b>1 156 063,97</b>	<b>1 118 521,67</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	0,00	0,00

	30/06/2022	30/06/2021
<b>RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	139 475,07	71 463,23
<b>Total</b>	<b>139 475,07</b>	<b>71 463,23</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2022	30/06/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 268 107,82	1 996 703,96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 268 107,82</b>	<b>1 996 703,96</b>

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2022	30/06/2021
<b>IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 514 692,78	1 672 361,03
<b>Total</b>	<b>2 514 692,78</b>	<b>1 672 361,03</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes
---	---

	30/06/2022	30/06/2021
<b>RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	753 415,04	324 342,93
<b>Total</b>	<b>753 415,04</b>	<b>324 342,93</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

**1.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices**

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
29/06/2018	IC	57 903 039,53	526 367,574	110,00				4,25
	RC	6 673 201,86	62 103,319	107,45				3,04
28/06/2019	IC	55 319 911,86	554 063,574	99,84				-3,64
	RC	8 565 388,65	88 751,114	96,51				-4,53
30/06/2020	IC	56 902 279,71	593 232,574	95,91				-0,86
	RC	9 966 988,66	108 641,666	91,74				-1,82
30/06/2021	IC	80 585 175,07	626 003,574	128,72				4,45
	RC	15 605 544,70	128 085,479	121,83				3,08
30/06/2022	IC	57 080 900,27	500 258,405	114,10				7,33
	RC	16 940 894,36	158 530,384	106,86				5,62

## 1.12. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Act Ne
ALTEN SA COMMON STOCK EUR1.016399	15 000	1 557 000,00	EUR	2,3
ARAMIS GROUP SAS COMMON STOCK	90 000	389 160,00	EUR	0,3
ARGAN REIT EUR2.0	9 769	871 394,80	EUR	1,3
ASSYSTEM COMMON STOCK EUR1.0	40 000	1 324 000,00	EUR	1,3
ATEME SA COMMON STOCK EUR.14	85 000	1 020 000,00	EUR	1,3
SOCIETE BIC SA COMMON STOCK EUR3.82	18 000	939 600,00	EUR	1,3
BIGBEN INTERACTIVE COMMON STOCK EUR2.0	60 000	962 400,00	EUR	1,3
BIOM UP SACA COMMON STOCK	120 000	0,00	EUR	0,0
BIOMERIEUX COMMON STOCK	12 000	1 118 400,00	EUR	1,3
CARBIOS COMMON STOCK EUR.7	17 000	508 300,00	EUR	0,6
COFACE SA COMMON STOCK EUR2.0	70 000	697 550,00	EUR	0,9
COMPAGNIE DES ALPES COMMON STOCK	70 000	999 600,00	EUR	1,3
DELTA PLUS GROUP COMMON STOCK	12 000	796 800,00	EUR	1,0
DERICHEBOURG COMMON STOCK EUR.25	135 000	742 500,00	EUR	1,0
EIFFAGE COMMON STOCK EUR4.0	6 400	549 632,00	EUR	0,7
EKINOPS COMMON STOCK EUR.5	170 000	1 054 000,00	EUR	1,4
ELIS SA COMMON STOCK EUR1.0	78 000	990 600,00	EUR	1,3
EQUASENS COMMON STOCK EUR.2	20 146	1 535 125,20	EUR	2,0
ESI GROUP COMMON STOCK EUR3.0	12 000	780 000,00	EUR	1,0
ESKER SA COMMON STOCK EUR2.	5 300	674 690,00	EUR	0,9
EURAZEO SE COMMON STOCK	28 000	1 654 800,00	EUR	2,3
EUROAPI SASU COMMON STOCK	84 000	1 264 536,00	EUR	1,7
EURONEXT NV COMMON STOCK EUR1.6	14 000	1 090 600,00	EUR	1,4
EXEL INDUSTRIES SA A SHS COMMON STOCK EUR2.5	15 000	645 000,00	EUR	0,9
FERMENTALG	170 000	0,00	EUR	0,0
FERMENTALG COMMON STOCK EUR.04	315 000	692 370,00	EUR	0,9
PEUGEOT INVEST COMMON STOCK EUR1.0	16 000	1 384 000,00	EUR	1,9
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA COMMON STOCK EUR.01	6 000	717 000,00	EUR	0,9
GL EVENTS COMMON STOCK EUR4.0	44 000	682 880,00	EUR	0,9
GROUPE GORGE COMMON STOCK EUR1.0	100 000	1 698 000,00	EUR	2,3
ICADE REIT	12 000	558 480,00	EUR	0,7
ID LOGISTICS GROUP COMMON STOCK EUR.5	4 500	1 190 250,00	EUR	1,6
JCDECAUX SA COMMON STOCK	42 000	673 260,00	EUR	0,9
LAURENT PERRIER COMMON STOCK EUR3.8	10 000	974 000,00	EUR	1,3
LECTRA COMMON STOCK EUR1.0	50 000	1 750 000,00	EUR	2,3
LISI COMMON STOCK EUR.4	55 000	1 005 400,00	EUR	1,3
LNA SANTE COMMON STOCK EUR2.0	4 506	151 852,20	EUR	0,2
MAISONS DU MONDE SA COMMON STOCK EUR3.24	35 000	332 500,00	EUR	0,4
MCPHY ENERGY SA COMMON STOCK EUR.12	40 000	512 400,00	EUR	0,7
M6 METROPOLE TELEVISION COMMON STOCK EUR.4	71 000	1 000 390,00	EUR	1,3
NACON SA COMMON STOCK	164 000	969 240,00	EUR	1,3
NEOEN SA COMMON STOCK	45 132	1 622 946,72	EUR	2,1
NEURONES COMMON STOCK EUR.4	12 762	454 327,20	EUR	0,6
NEXITY COMMON STOCK EUR5.0	30 000	765 000,00	EUR	1,0
OENEO COMMON STOCK EUR1.0	69 677	985 929,55	EUR	1,3
PLASTIC OMNIUM COMMON STOCK EUR.5	70 000	1 157 100,00	EUR	1,5
PRODWAYS GROUP SA COMMON STOCK EUR.5	250 000	757 500,00	EUR	1,0
REMY COINTREAU COMMON STOCK EUR1.6	4 400	733 480,00	EUR	0,9
REXEL SA COMMON STOCK EUR5.0	70 000	1 027 250,00	EUR	1,3
ROBERTET SA COMMON STOCK EUR2.5	1 200	1 014 000,00	EUR	1,3
ROTHSCHILD CO COMMON STOCK EUR2.0	20 000	645 000,00	EUR	0,9
S.O.I.T.E.C. COMMON STOCK EUR2.0	7 000	948 500,00	EUR	1,3
SEB SA COMMON STOCK EUR1.0	15 000	1 373 250,00	EUR	1,9

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Act Ne
SOMFY SA COMMON STOCK	8 000	992 000,00	EUR	1,3
SOPRA STERIA GROUP COMMON STOCK EUR1.0	12 000	1 711 200,00	EUR	2,3
SPIE SA COMMON STOCK EUR.47	65 000	1 345 500,00	EUR	1,9
STEF COMMON STOCK EUR1.0	7 500	621 000,00	EUR	0,9
SWORD GROUP COMMON STOCK EUR1.0	25 000	900 000,00	EUR	1,3
TECHNIP ENERGIES NV COMMON STOCK EUR.01	90 000	1 070 550,00	EUR	1,5
TFF GROUP COMMON STOCK EUR.4	35 000	1 106 000,00	EUR	1,6
UBISOFT ENTERTAINMENT COMMON STOCK EUR.0775	22 000	921 800,00	EUR	1,3
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD REIT EUR5.0	20 000	973 000,00	EUR	1,4
VALNEVA SE COMMON STOCK EUR.15	50 000	542 750,00	EUR	0,8
VEOLIA ENVIRONNEMENT COMMON STOCK EUR5.0	40 000	931 600,00	EUR	1,3
VETOQUINOL SA COMMON STOCK EUR2.5	8 400	981 120,00	EUR	1,4
VILMORIN CIE COMMON STOCK EUR15.25	25 000	1 006 250,00	EUR	1,4
VIRBAC SA COMMON STOCK EUR1.25	2 500	928 750,00	EUR	1,3
WORLDLINE SA COMMON STOCK EUR.68	48 000	1 698 240,00	EUR	2,4
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. neg. sur un marche regl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous)</b>		<b>63 671 753,67</b>		<b>86,6</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilees nego. sur un marche regl. ou assimile</b>		<b>63 671 753,67</b>		<b>86,6</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilees</b>		<b>63 671 753,67</b>		<b>86,6</b>
BTF TRESOR 21/09/2022	871 297	872 238,00	EUR	1,3
BTF TRESOR 31/08/2022	1 259 612	1 260 581,90	EUR	1,8
<b>TOTAL Bons du Tresor</b>		<b>2 132 819,90</b>		<b>2,9</b>
<b>TOTAL Titres de creances negociables</b>		<b>2 132 819,90</b>		<b>2,9</b>
<b>TOTAL Titres de creances negocies sur un marche regl. ou assimile</b>		<b>2 132 819,90</b>		<b>2,9</b>
<b>TOTAL Titres de creances</b>		<b>2 132 819,90</b>		<b>2,9</b>
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	66,632	2 942 875,03	EUR	3,9
<b>TOTAL OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>		<b>2 942 875,03</b>		<b>3,9</b>
AXA FUTURE GENERATION FCP MUTUAL FUND	4 500	4 500 000,00	EUR	6,3
<b>TOTAL Fonds destines hors UE hors organismes de titrisation, fonds etrangers, eq ETF non UCITS d'un etat non UE</b>		<b>4 500 000,00</b>		<b>6,3</b>
<b>TOTAL Fonds d'investissement hors UE et organismes de titrisation non cotes</b>		<b>4 500 000,00</b>		<b>6,3</b>
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>		<b>7 442 875,03</b>		<b>10,1</b>

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
et Rapport spécial sur les conventions réglementées**



**AGIPI REGIONS SOLIDAIRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 juin 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 juin 2022**

**AGIPI REGIONS SOLIDAIRE**  
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE CONSTITUEE SOUS FORME DE SOCIETE  
D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS  
TOUR MAJUNGA - 6 PLACE DE LA PYRAMIDE  
92208 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale constitué sous forme de société d'investissement à capital variable AGIPI REGIONS SOLIDAIRE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2021 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



**AGIPI REGIONS SOLIDAIRE**

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



**AGIPI REGIONS SOLIDAIRE**

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM



**AGIPI REGIONS SOLIDAIRE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 30 juin 2022)**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 30 juin 2022**

**AGIPI REGIONS SOLIDAIRE**

FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE CONSTITUE SOUS FORME DE  
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS  
TOUR MAJUNGA - 6 PLACE DE LA PYRAMIDE  
92208 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric SELLAM

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

## Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de la SICAV tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un revenu net bénéficiaire de 1.295.539,04 €.

Elle constate que le capital, tel que défini à l'article L.214-24-29 alinéa 5 du Code monétaire et financier, d'un montant de 93.004.030,91 €, divisé en 754.089,053 actions C (626.003,574 actions IC et 128.085,479 actions RC) au 30 juin 2021, s'élève à 69.458.147,77 €, divisé en 658.788,789 actions C (500.258,405 actions IC et 158.530,384 actions RC) au 30 juin 2022, soit une diminution nette de 23.545.883,14 €.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que les sommes à affecter de l'exercice, composées de :

- Revenu net de l'exercice	1.295.539,04 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent	- €
- Plus-values et moins-values nettes de l'exercice	3.268.107,82 €
- Plus-values et moins-values nettes antérieures non distribuées	- €

s'élèvent à 4.563.646,86 € décide, conformément aux dispositions statutaires, de les affecter intégralement au compte capital.

L'assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte qu'aucune convention nouvelle, entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022.



**AGIPI REGIONS SOLIDAIRE**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux

Tél. : 01 44 45 70 00 - Fax : 01 44 45 87 21

SIREN 828 498 394 - RCS Nanterre

**AXA Investment Managers Paris**

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux - France

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n°GP 92-08 en date du 7 avril 1992

S.A. au capital de 1 421 906 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.